

Règlement du Transport A la Demande

1. Champ d'application

Le présent règlement définit les conditions d'utilisation du TAD – Transport à la Demande ALTO sur le territoire de la Communauté Urbaine d'Alençon.

2. Définition du service

Le TAD est un service complémentaire aux lignes régulières.

Il permet aux habitants de la CUA de se déplacer pour des trajets personnels ou de loisirs :

- Depuis un arrêt TAD situé dans une commune de la CUA,
- Vers Champ Perrier, Gare SNCF ou l'un des points ressources répartis sur l'ensemble de la CUA (liste sur altobus.com).

Le service fonctionne du lundi au samedi (hors jours fériés) et est limité à 52 allers-retours par an et par personne.

3. Conditions d'accès

- Réservation préalable obligatoire.
- Acceptation du présent règlement.
- Présentation d'un titre de transport valide.

Exclusions : le TAD n'est pas destiné au transport scolaire.

4. Réservation

- Par téléphone : 02 33 26 03 00 (lundi-vendredi : 9h00-12h00 | 14h30-17h45)
- Par internet : www.altobus.com, rubrique TAD
- L'appli ALTOBUS
- À l'agence commerciale ALTO

Délais :

- Au plus tard la veille du trajet avant 17h45,
- Le vendredi avant 17h45 pour un trajet le lundi,
- La veille ouvrée pour un trajet suivant un jour férié.

Une confirmation d'horaire par SMS est envoyée la veille du départ.

5. Fonctionnement du service

1. Je réserve mon trajet (jour, horaire, arrêt TAD de départ et lieu ressource).
2. Je reçois la confirmation par SMS.
3. Je me rends à mon arrêt TAD (présence recommandée 5 minutes avant l'horaire).
4. Je valide ou achète mon titre auprès du conducteur ALTO.



5. Je voyage jusqu'au lieu ressource choisi.
6. Pour le retour, je me rends au lieu ressource à l'horaire indiqué.
7. Je termine mon trajet à mon arrêt TAD.

Horaires fixes pour Champ Perrier

- Aller : 9h30 et 13h45
- Retour : 11h30 et 16h00

Les autres points ressources sont desservis avant ou après ces horaires selon les réservations.

Le choix du véhicule, du groupage et de l'itinéraire relève de l'exploitant ALTO. La destination prévue lors de la réservation ne peut être modifiée en cours de trajet.

6. Annulations

- Toute annulation doit être faite au plus tard la veille avant 17h45 (vendredi pour lundi, veille ouvrée pour jour férié).
- Absence ou annulation hors délai = pénalité de 15 € et suspension du service jusqu'au paiement.

7. Titres de transport

Tous les titres ALTO sont valides sur le TAD, où acheter mon titre ?

- Application « Altobus » (tous les titres),
- Agence ALTO (sauf ticket unité et 24h),
- Dépositaires (carte 10 voyages),
- À bord (tickets unité et 24h uniquement).

8. Sécurité et comportement

- Port obligatoire de la ceinture.
- Enfants <10 ans : siège adapté fourni par l'accompagnant.
- Interdiction de fumer, boire, manger ou voyager en état d'ébriété.
- Tout comportement perturbateur peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive.

9. Autres dispositions

- Bagages : acceptés s'ils sont peu encombrants.
- Animaux : chiens guides et d'assistance acceptés. Petits animaux tolérés dans un contenant fermé.
- Objets trouvés : centralisés à l'agence ALTO.
- Données personnelles : traitées selon la loi « informatique et libertés ».
- Fiches clients archivées après 12 mois sans utilisation.

Bon voyage avec ALTO !



Agence commerciale
1 place du Champ Perrier 61000 Alençon-02 33 26 03 00
-contact@altobus.com - www.altobus.com

ALTO

Transport urbain
de la Communauté Urbaine d'Alençon



Agence commerciale
1 place du Champ Perrier 61000 Alençon-02 33 26 03 00
-contact@altobus.com - www.altobus.com